



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## AUTORISATION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

A la demande de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et suivant un arrêté préfectoral du 10 mars 2017, une demande d'autorisation portant sur le système d'assainissement de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône, sera soumise aux formalités d'une enquête publique, conformément aux dispositions des articles L 122-1, L 123-1 à L.123-19, R 123-1 à R 123-27 du code de l'environnement concernant les enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, R 214-1 à R 214-56, relatifs aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues au titre des articles L 214-1 à 6, et en application de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

**CETTE ENQUÊTE SERA OUVERTE DURANT UN MOIS, DU 3 AVRIL 2017 À 9H AU 3 MAI 2017 À 17H INCLUS.**

Le dossier porte sur :

- le renouvellement de l'autorisation de la station d'épuration de Villefranche-sur-Saône
- l'autorisation des 68 déversoirs d'orage gérés par la CAVBS (52 ouvrages à l'échéance 2032)
- les travaux projetés dans le cadre du programme d'amélioration du système d'assainissement (et toutes les incidences qui en découlent)
- le puits exploité dans l'enceinte de l'unité de traitement

Pendant l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier, comprenant une demande d'autorisation et une étude d'impact à laquelle est joint l'avis de l'Autorité environnementale, en mairies de Gleizé, Arnas, Limas aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi que Villefranche sur Saône au service urbanisme, 90 rue Paul Bert, 3<sup>ème</sup> étage, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet dédié à cette enquête publique : <http://enquetepublique-station-epuration-beligny.fr> du lundi 3 avril 2017 à 9h00 au mercredi 3 mai 2017 à 17h00.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique dédié, aux dates et heures d'ouverture au public, au siège de la CAVBS, 2<sup>ème</sup> étage : 115 rue Paul Bert 69400 Villefranche-sur-Saône. Il conviendra de s'adresser à l'accueil, situé au 1<sup>er</sup> étage.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication d'un exemplaire du dossier d'enquête auprès de la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 Lyon).

Le public peut consigner ses observations :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies précitées
- ou par courrier adressé au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de Villefranche-sur-Saône, siège de

l'enquête, qui est annexé au registre dans les meilleurs délais.

Le public peut également transmettre ses observations et ses propositions sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié, pendant la durée de l'enquête publique. L'ensemble des observations du registre dématérialisé est consultable par le public pendant la durée de l'enquête publique.

Mme Françoise CHARDIGNY, ingénieur écologue, désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, se tient à la disposition du public en mairies de Villefranche-sur-Saône (service urbanisme), Arnas, Gleizé et Limas, aux dates et heures suivantes :

### VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Le 5 avril 2017 De 10h à 12h

Le 3 mai 2017 De 15h à 17h

### ARNAS

Le 8 avril 2017 De 10h à 12h

Le 18 avril 2017 De 10h à 12h

### GLEIZÉ

Le 10 avril 2017 De 10h à 12h

Le 22 avril 2017 De 10h à 12h

### LIMAS

Le 14 avril 2017 De 14h à 16h

Le 24 avril 2017 De 10h à 12h

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairies de Villefranche-sur-Saône, Arnas, Gleizé et Limas, ainsi que dans celles des communes suivantes, relevant de la gestion du Syndicat d'Assainissement de Pont Sollières, mais desservies par le réseau de collecte de l'agglomération d'assainissement de Villefranche sur Saône : Theizé, Ville-sur-Jarnioux, Jarnioux, Pouilly, Liergues, Frontenas, Pommiers.

Le Président de la CAVBS, 115 rue Paul Bert 69400 Villefranche-sur-Saône, est l'autorité responsable du projet.

Des informations techniques peuvent être demandées par téléphone ou courriel à M. Marc WIRZ, référent technique, au bureau d'études REALITES Environnement (BP 430-165, allée du Bief-01604 TREVOUX Cedex) au n° 04 78 28 46 02 - Fax : 04 74 00 36 97 ; Port. : 06 98 78 57 57 ; E-mail : [marc.wirz@realites-be.fr](mailto:marc.wirz@realites-be.fr)

A l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public en mairies de Villefranche-sur-Saône, Arnas, Gleizé et Limas ainsi que sur le site des services de l'Etat dans le Rhône et sur le site internet dédié, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 Lyon), sur le site des services de l'Etat dans le Rhône pendant 1 an.

Au terme de l'enquête, le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation.

